



Salle / Lieu

Pavillon de l'île

VdC Pdf

Adresse

480 Bd D'Youville, Châteauguay

[Google Maps](#)

<https://goo.gl/maps/JnA3e1NQoHzCXY8i8>

Entrée des techniciens

Quai de chargement

[Google Maps](#)

<https://goo.gl/maps/eciXbq72JHmTcicSA>

Stationnement

Stationnement gratuit autour des salles.

Transport en commun

Bus : T25

Équipe(s) Maison

Olivier Derly-Téton	Coordonnateur
Mario Montpetit	Coordonnateur
François Rousseau	Technicien
Mélissa Turcotte	Technicienne
Jonathan Ménard	Technicien
Rafaël Gonzalez-Mora	Technicien
Padraic McGurnaghan	Technicien
Dominik Ferland	Technicien

TOUJOURS SE RAPPORTER AU CHEF MACHINISTE

Console(s) LX

ETC express
ETC element
GrandMA dot2

Console(s) Audio

M32
M7CL

Responsable

Philippe Marcoux

Chef - Division culture et projets spéciaux

Service de paie

Julie Leblanc

450-698-3025

paie@ville.chateauguay.qc.ca

Délégués sociaux

deleguessociaux@iatse56.com

Délégué d'atelier

Dominik Ferland

delegue56vdc@gmail.com

Outils

Obligatoires

Bottes ou chaussures de sécurité
Marteau
Paire de pinces
Tournevis à têtes variables
Clef à molette
Couteau ou exacto
Ruban à mesurer

Suggérés

Casque
Lampe de poche
Clef Allen 5/16
Multi-outils (leatherman ou gerber)
Gants de travail

Il est toujours conseillé d'apporter sa propre bouteille d'eau au travail.

Toutes communications adressées aux adresses courriels précédemment mentionnées doivent être faites avec respect et courtoisie. Tout autre type de comportement ne sera pas tolérés et les messages de cette nature seront tout simplement ignorés et soumis à une enquête du Bureau Exécutif.

Dans ce document, l'usage exclusif de certains génériques masculins ne vise qu'à alléger le texte et n'implique aucune discrimination. Les expressions de genre masculin s'entendent également au féminin.

Chef Machiniste

Il est en charge de l'ensemble de l'équipe lors de toutes les étapes liées à un montage, spectacle, démontage et toutes autres tâches connexes. Il est le premier appelé sur la plus grande majorité des appels. Il est aussi le chef du département « Machiniste » et il est la personne qui fait le pont entre les techniciens et l'employeur. Il doit avoir des compétences et de l'expérience à ce poste.

Chefs de département

Ils sont en charge de leur département respectif lors de toutes les étapes liées à un montage, spectacle, démontage et toutes autres tâches connexes liées à leur propre département. Ils sont les premiers appelés dès que de l'équipement de leur département doit être installé, géré ou manipulé. Ils doivent avoir des compétences et de l'expérience à ce poste.

Délégués sociaux

Les délégués sociaux sont des personnes ressources intervenant dans le cadre syndical ayant pour tâche d'être à l'écoute des collègues en vue d'améliorer leur qualité de vie en milieu de travail et en général. Pour la liste des membres qui occupent cette fonction, vous pouvez aller au bas de cette page : <https://iatse56.com/notre-equipe/>.

Délégué d'atelier

Il est le délégué syndical lié à une unité d'accréditation spécifique. Il fait partie de l'équipe maison et fait le lien entre son lieu de travail et le bureau exécutif du syndicat. Il est la référence dès qu'il s'agit de l'application de la Convention Collective propre à son unité. Il peut être amené à gérer la grande majorité des dossiers relatifs à celle-ci, tout cela en consultant le bureau exécutif.

**AVEC LE
LOCAL 56,
IL FAUT
TOUJOURS...**

...ÊTRE PONCTUEL, PROFESSIONNEL ET RESPECTUEUX,

...SE PRÉSENTER AU CHEF MACHINISTE AVANT CHAQUE APPEL,

...REEMPLIR UN RAPPORT D'ACCIDENT LORSQU'ON SE BLESSE,

...S'HABILLER EN NOIR POUR LES APPELS « SPECTACLE »,

...S'ADRESSER AU CHEF MACHINISTE OU À SON
CHEF DE DÉPARTEMENT S'IL Y A UN PROBLÈME.

PAIE

Cycle de paie

14 jours, du dimanche au samedi, payés à chaque 2 semaines le jeudi 2 semaines après la période

Salaires

	Rég.	150%	200%	Show	Autre	Note
Chef	23.95\$	35.93\$	47.90\$	96.95\$		
Technicien(ne)	19.20\$	28.80\$	38.40\$	80.80\$		

À ces taux s'ajoutent des bénéfices marginaux tel que prévu dans la Convention Collective en vigueur.

Cotisation syndicale

Membre	2%
Permissionnaire	10%